

**Georges BALLEYGUIER** (SC)  
Architecte en chef  
des Monuments Historiques  
Expert.

François BALLEYGUIER  
Architecte DPLG  
40, rue du bac  
Paris.

<p style="text-align: center;"><b>Département du Doubs – Commune d’Arc et Senans- (ville de Chaux-Salines)</b></p>
--

Projet de classement.

Dans son ouvrage « L’Architecture considérée sous le rapport de l’Art, des mœurs et de la législation » l’architecte LEDOUX (1756-1806) a établi le projet général d’une ville industrielle, la ville de Chaux, entre les localités d’Arc et Senans. Cette ville, à construire en pleine forêt, devait permettre l’extraction, la purification et l’exploitation du sel produit par l’évaporation des eaux mères venant de salins de jura.

L’édition princeps de l’ouvrage précité comporte un premier volume grand-in-folio qui n’en a du reste, jamais eu de second volume. Il est composé de planches gravées accompagnées d’un texte dans le style amphigourique<sup>1</sup> de la fin du XVIIIème siècle émaillé de nombreuses réminiscences de l’antiquité grecque et romaine. Il existe un exemplaire de cette édition à la bibliothèque nationale et un autre à la bibliothèque municipale de Besançon.

En 1847, une nouvelle édition ne reproduisit que les planches sans aucun texte. La pagination n’est pas la même que dans l’édition de 1804 et les planches sont réparties en deux volumes. Les dessins joints au présent rapport sont calqués sur l’exemplaire de l’édition de 1847 qui appartiennent à la bibliothèque des Arts décoratifs.

Voici la liste des planches de cette édition relative à la ville de Chaux :

Architecture de C N LEDOUX

Volume I

Planches

115 - Plan d’ensemble.  
Carte des environs de la ville de Chaux.

116 – Vue perspective de la ville de chaux.

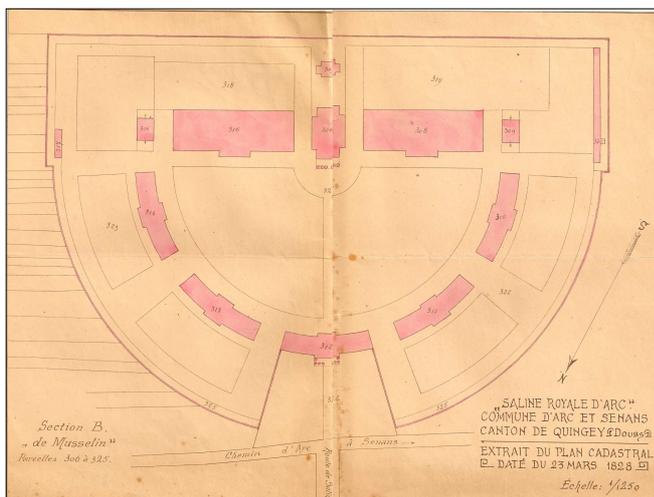
---

<sup>1</sup> Amphigourique : obscur, inintelligible

- 117 – Plan général de la saline de Chaux.
- 118 – Plan du rez-de-chaussée de la porte de la saline de Chaux.
- 119 – Coupe de la porte d'entrée de la saline de Chaux.  
Coupe sur la ligne AB du bâtiment des Berniers.
- 120 – Elévation porte de la saline de Chaux.
- 121 – Plan du rez-de-chaussée, bâtiment de la Direction.  
Plan des caves, bâtiment de la Direction.
- 122 – Plan du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la Direction.  
Plan du 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment de la Direction.
- 123 – Elévation du bâtiment de la Direction, côté grande cour.
- 124 – Elévation du bâtiment de la Direction sur le côté.
- 125 – Coupe du bâtiment de la Direction, prise sur la longueur.
- 126 – Coupe du bâtiment de la Direction, prise sur la largeur.
- 127 – Vue perspective de la maison du Directeur.
- 128 – Elévation et plan des remises du Directeur.
- 131 – Bâtiment des Maréchaux, plan du rez-de-chaussée.  
Bâtiment destiné à la fabrication des sels.  
Plan détaillé du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage.
- 132 – Logement du taxeur de bois.  
Elévation, plan, coupe.  
Bâtiment destiné à la fabrication des sels.  
Elévation.
- 133 – Elévation du magasin des sels appelé plus communément salle des Bosson<sup>2</sup>.  
Coupe du bâtiment destiné à la fabrication des sels.
- 134 – Bâtiment des commis.  
Rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage (logement).
- 135 – Bâtiment des commis. Elévation.  
Coupe sur la largeur.
- 136 – Plan d'un bâtiment destiné à loger les Berniers.  
Plan du rez-de-chaussée et plan du 1<sup>er</sup> étage.
- 137- Elévation des bâtiments d'ouvriers qui forment l'enceinte de la grande cour.

---

<sup>2</sup> Bosson : Jumeau



La planche 115 reproduit le plan d'ensemble de la saline de la ville de Chaux dont le contour général est une ellipse formée de plusieurs zones concentriques. Sur le calque, nous avons teinté en rose les seuls bâtiments construits.

L'extrait du cadastre relevé par l'architecte ordinaire, monsieur MICHEL, indique ces mêmes bâtiments à plus grande échelle.

Ils comprennent :

### **Bâtiment de la porte** – planche 118-

Cartes postales A et B et n°312 du cadastre.

L'entrée est accusée par un péristyle de 6 colonnes avec un retour de deux entrecolonnements. C'est un ordre dorique dépourvu de base comme du reste celui du théâtre Marcellus à Rome. L'entablement mutulaire<sup>3</sup> comporte des triglyphes<sup>4</sup> de hauteur plus grande que la proportion classique. Par contre, les chapiteaux dépourvus d'astragale<sup>5</sup> sont très écrasés. Il semble que Ledoux dont l'originalité est indiscutable, a voulu rappeler à la fois le théâtre de Marcellus et des proportions de **Foestum**.

Derrière ce portique, le porche affecte la forme d'une vaste niche figurant un intérieur de mine ou de carrière. On remarquera de chaque côté, un col d'urne d'où sort un flot figé. Ce même motif existe sur les murs à droite et à gauche du portique d'entrée (carte postale A) et on le trouve reproduit sur le nu<sup>6</sup> des divers bâtiments de la saline.

A travers la baie, sous la niche, (carte B) on aperçoit la façade du bâtiment de la Direction tel qu'il existait avant la destruction du 30 avril dernier.

Sur le mur de clôture est répété le motif du col d'urne avec flot figé.

La façade postérieure du bâtiment de la porte et les façades latérales sont analogues aux façades des pavillons 311 et 313 du cadastre qui le flanquent à droite et à gauche.



12459. ARC-et-SENANS (Doubs) - Portail de l'ancienne Saline Royale d'Arc construite en 1778 - Ancien Rendez-vous de chasse de Louis XVI



ARC-et-SENANS (Doubs) - Portail d'entrée de l'ancienne Saline Royale d'Arc. Ancien rendez-vous de chasse de Louis XVI construit en 1778.

<sup>3</sup> Mutule : pièce ornementale d'un entablement dorique

<sup>4</sup> Triglyphe : ornement de la frise dorique

<sup>5</sup> Astragale : moulure de colonne

<sup>6</sup> Nu : surface de parement d'un mur sans saillie

### **Pavillons des maréchaux**

De chaque côté du bâtiment de la porte, deux pavillons (voir photos C et D et cadastre 310-311-313-314) comprennent chacun un motif central composé d'une arcade accolée de deux fenêtres à rez-de-chaussée dont le linteau clavé bute contre le bandeau de l'imposte. Au-dessus, dans la hauteur du cintre, deux autres baies au linteau également clavé. Le tout est décoré de bossages alternés de saillie et couronné d'un fronton avec oculus au centre. Ce motif central est couvert d'un comble brisé avec mansarde et au-dessus toiture en pavillon. L'arcade forme vestibule d'entrée pour le pavillon. A droite et à gauche, les ailes sont établies sur plan épousant la courbure de l'ellipse. Chacun d'eux est élevé d'un seul rez-de-chaussée en pierre ; la porte centrale dont le chambranle est composé de bossages alternés de longueur et de saillie. De chaque côté de la porte, un col d'urne avec flot en pierre semblable à ceux déjà citée sert de soupirail.

Aux angles du bâtiment, des chaînes en bossages alternés de longueur et de saillie. Au-dessus, comble à 4 pentes avec lucarnes en bois dans l'axe de la porte et des soupiraux. Les façades latérales et la façade postérieure sont également en pierre, mais les baies sont dépourvues de tout ornement. La partie centrale de ces pavillons était affectée à des logements ou à des bureaux ; les ailes servaient de caves, de greniers, ou étaient utilisées pour la fabrication.

En prolongement de la portion d'ellipse déterminée par les pavillons précédents, de chaque côté, un **pavillon isolé**, dont la façade principale est orientée suivant le diamètre de l'ellipse (cadastre n° 309 et 315 photos E et F).

La façade principale est décorée comme les précédentes d'une arcade flanquée de fenêtres, le tout surmonté d'un fronton. Mais les piédroits<sup>7</sup> de l'arcade sont accusés par 9 colonnes détachées et dont le fût est alterné d'assises en bossages circulaires. Le comble à la mansarde comprend sur chaque face latérale 3 fenêtres à la Mansard avec fronton dont un triangulaire et deux circulaires.

Comble supérieur du pavillon.

Les souches en pierre sont étudiées de façon à faciliter le tirage et à éviter le siphonage.

Les bâtiments étaient à usage de bureaux et de logements pour les commis de l'inspection royale.

Sur ces deux photographies, on distingue de petits pavillons rectangulaires en pierre avec un simple bandeau et couvert par un comble à 4 pentes. Ce sont les latrines, disposées dans l'ensemble général avec autant de symétrie et construits avec autant de soin que les bâtiments principaux.

Orientés suivant le diamètre, et symétriques par rapport à l'axe du bâtiment de la porte, **deux pavillons des magasins** appelés **salles des Bosson** (cadastre n° 308 et 316 et photos C,E,F).

Chacun de ces pavillons comporte un motif central composé de 3 arcades entre lesquelles s'ouvrent des baies à rez-de-chaussée et dans la hauteur des archivoltés<sup>8</sup>. Le tout est surmonté d'un fronton. Ce motif central est flanqué de 2 ailes formant magasins occupant toute la hauteur de la partie verticale en pierre et du comble en charpente.

---

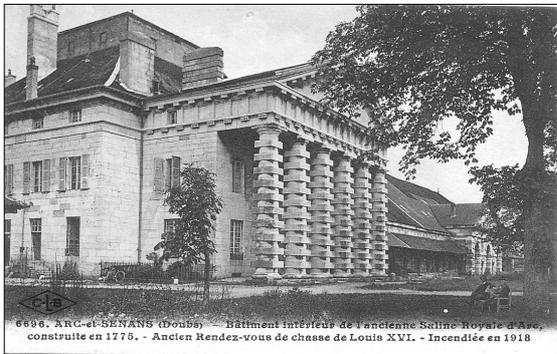
<sup>7</sup> Piédroit : montant vertical soutenant une voûte, une arcade

<sup>8</sup> Archivolte : face moulurée d'un arc

La façade de chaque aile comprend 3 portes encadrées de bossages semblables aux précédentes ; dans les trumeaux<sup>9</sup>, le même motif déjà décrit de col d'urne avec flot de pierre. Les vantaux en bois de ces portes sont visibles sur les photos C, E, F. Nous avons eu la confirmation de leur authenticité remontant à l'époque de la construction par le fait que sous le portique du bâtiment central de ces magasins, il n'existe qu'une seule porte. Au droit des deux autres baies, on a figuré des portes au moyen de niches de l'épaisseur des tableaux. La pierre qui forme le fond a été ravalée de façon à figurer la disposition de planches en épi des portes en menuiserie encore existantes.

Le long des magasins, existent des auvents qui, très probablement, ont été établis à la construction ou fort peu de temps après.

Au centre, entre ces deux derniers pavillons et en face du bâtiment de la porte, le **pavillon de la Direction** (cadastre n°306, planche 121 de l'édition de 1847, photo N). Ce pavillon affecte en plan la forme d'une croix. L'exécution diffère du dessin gravé en ce que la façade principale a été accrue d'un péristyle, les colonnes engagées ayant été reportées en avant et détachées pour former portique.



Ce bâtiment comporte : un rez-de-chaussée surélevé sur caves voûtées dans toute la partie avant jusqu'au passage à voitures, un premier étage, un étage en mezzanine dans la frise et des combles. Ainsi qu'on peut le voir sur la planche 121, un grand escalier central à double révolution accédait au premier étage ou il était environné de paliers formant portiques. Il conduisait

à la chapelle et aux chambres principales, dont l'appartement du Roy.

Le portique comprenait 6 colonnes doriques dont les tambours sont alternativement circulaires et carrés.

L'entablement mutulaire comme celui de la porte, est composé de triglyphes très allongés. Toute la construction est très bien traitée. Les souches de cheminée ont été aussi étudiées que le reste.

Derrière le bâtiment précédent et dans le même axe, les **remises du Directeur** (cadastre n°307 et photo I).

Ce bâtiment traité dans le même style que le reste comprend un motif central composé d'une arcature dont les piédroits sont deux colonnes toscanes à tambours alternés, flanquées de deux baies limitées par l'assise en bossage au niveau de la naissance de l'arc. La clef de ce dernier comprend 5 énormes claveaux<sup>10</sup> qui se prolongent jusqu'au larmier<sup>11</sup> inférieur du fronton qui surmonte tout ce motif central. De part et d'autre, deux parties basses accolées, sont surmontées d'un toit en appentis prenant naissance au droit de l'assise supérieure des baies rectangulaires. Le tout est accusé par un jeu de bossages analogues à celui des autres bâtiments.

La porte de la façade postérieure est surmontée d'un petit auvent avec comble à l'impériale que la densité de la végétation n'a pas permis de photographier.

<sup>9</sup> Trumeaux : portions des murs situées entre deux fenêtres,

<sup>10</sup> Claveaux : pierres en forme de coin fermant la plate-bande d'un arc, d'une voûte.

<sup>11</sup> Larmier : pièce en saillie au-dessus d'un mur, rainurée en sous face pour permettre l'évacuation des gouttes d'eau.

Le projet de Ledoux comprenait non seulement le doublement de ces bâtiments de façon à parfaire l'ellipse, mais encore de nombreuses zones où se seraient trouvés des logements d'ouvriers, d'employés, des boutiques, le logement et l'atelier de tous les métiers nécessaires à la vie d'une citée, des bâtiments officiels, une église, un pont sur la Loue dont les piles représentent la proue et la poupe de trirèmes<sup>12</sup>, etc etc . Enfin, un théâtre.

C'est ce théâtre qui existe à Besançon et dont j'ai eu l'honneur de proposer le classement.

### **Etat de conservation**

Tous ces bâtiments et leurs dépendances ont été construits en excellents matériaux admirablement employés. Les menuiseries, les charpentes, les plombs, les toitures, malgré l'absence complète d'entretien, pourraient très aisément être remis en leur état primitif. On ne remarque aucun tassement. Quelques éclatements et écornures sont dû à des chocs ou à la gélivité de quelques pierres froides. La pierre employée est de très belle qualité, très uniforme de ton et d'une très grande résistance. La dimension exceptionnelle de certains éléments indique une homogénéité particulière de texture.

Pour utiliser le portique du bâtiment 316 du cadastre, on a obturé les baies circulaires du pavillon central. I serait aisé de lui rendre son aspect primitif en démolissant ces remplissages.

En général, les intérieurs ont été plus mal traités bien qu'en se référant à l'ouvrage de LEDOUX, il soit aisé de retrouver les dispositions premières. Les cuves et les foyers d'évaporation existent encore ainsi que les charpentes renforcées pour soutenir les appareils de levage. Les escaliers ont été maintenus, etc. Malheureusement, on a fait disparaître des chambranles de cheminée et des plaques de foyer.

Plusieurs de ces dernières ont été remisées dans le bâtiment n°314. Lors de ma dernière visite sur place, j'ai attiré l'attention du concierge sur les poursuites auxquelles l'instance de classement exposait toute personne détériorant les bâtiments ou enlevant tout ou partie des ouvrages qui les comportent.

Le seul bâtiment qui soit en état de ruine est celui de la **Direction**. Construit avec plus de soin encore que les autres, ce bâtiment était en parfait état jusqu'en 1918. Lors de mon premier voyage dans le Doubs, feu BOUTTERIN père<sup>13</sup>, architecte ordinaire du département, m'avait signalé l'intérêt de ces bâtiments. En 1913 ou 1914, j'ai profité d'un arrêt entre deux trains pour les visiter. Ayant eu, peu de temps après, l'occasion d'être présenté au Baron de STUKLE, Président de la société des salines, propriétaire, je fis auprès de lui une démarche pour l'inciter à demander ou tolérer le classement. Sa réponse fut : que la société se désintéressait de ces bâtiments, qu'elle avait

---

<sup>12</sup> Trirème : dans l'Antiquité, en Grèce, navire de guerre à trois rangs de rameurs.

<sup>13</sup> Marcel Boutterin (1842-1915)

volontairement laissé obstruer les conduites d'eaux mères, ladite installation industrielle faisant une concurrence inutile à ses autres usines.

La guerre survint, le Baron de STUKLE mourut. En 1918, un incendie s'alluma dans le comble du bâtiment de la Direction. Par suite de la mobilisation, les secours arrivèrent tardivement et d'une façon insuffisante. Néanmoins, quelques mois après, je m'arrêtai à nouveau à Arc et Senans et constatai que le bâtiment facilement réparable était laissé à l'abandon.



A l'automne 1925, le Touring-club a signalé l'intérêt de ces bâtiments en vue de leur inscription sur la liste des monuments historiques. La société propriétaire, pour des raisons qu'il est difficile d'apprécier, prétendit que les bâtiments, et surtout celui de la Direction, menaçaient ruine, et elle ne cacha pas son intention d'achever la ruine de ce dernier sous prétexte qu'il était un danger pour la vie des ouvriers locataires dans les autres bâtiments de cette ville de Chaux. Le Directeur local des salines, accompagné d'un entrepreneur, vint sur les lieux commencer la démolition, et le jour même où, sur l'ordre de monsieur le Ministre, monsieur le Préfet du Doubs notifiait à cette société propriétaire de surseoir à toute démolition, le Directeur et l'entrepreneur faisaient sauter **à la mine** les six colonnes du péristyle.

Au dire des habitants, indignés du reste de cet acte de vandalisme qui risque de réduire le nombre des touristes attirés par ce bel ensemble, il a fallu s'y reprendre à 3 fois pour faire sauter la dernière colonne d'angle.

L'examen attentif que j'ai fait des parties démolies et de celles restées en place, me confirma dans l'idée que ce bâtiment ne menaçait aucunement ruine. Il suffisait de refaire la toiture en temps utiles et de réparer quelques parties du plancher. On voit encore au premier étage, dans la pièce à l'angle Est, accroché au mur, les débris d'un charmant chambranle de cheminée en marbre rouge du style Louis XVI le plus pur, bien que d'une composition peu courante. La traverse et une console gisent sur le sol au milieu des décombres ; mais la restauration de cet ouvrage consisterait en un simple recollage.

On cherche en vain le motif de cet acte de destruction qui a frappé le bâtiment central de cet ensemble original et intéressant.

### **Proposition de classement.**

Afin de conserver autant que faire se peut cet ensemble architectural, j'ai l'honneur de proposer à la Commission des Monuments Historiques le classement des façades de tous les monuments décrits ci-dessus de telle façon que la niche du porche, le passage et les divers portiques soient respectés.

Le bâtiment de la Direction serait classé provisoirement à l'état de ruine, après déblaiement des gravois.

La commune d'Arc et Senans aurait, paraît-il, été heureuse d'y installer sa mairie. L'amorce commencée de la ville de Chaux se trouve en effet à peu près à égale distance des deux agglomérations distinctes, Arc à l'Ouest, et Senans à l'Est.

Nous terminons en souhaitant que ce projet, se réalisant un jour ou l'autre, rende à la conception de LEDOUX le cachet d'unité et de grandeur qui attirait, jusqu'à cet acte de vandalisme, de nombreux visiteurs.



Dressé par l'Architecte soussigné,  
Arc et Senans, mai 1926,

Paris le 30 juin 1926.

La saline royale d'Arc et Senans en 2011, site architectural et muséal classé au patrimoine mondial de l'Unesco.